



## Avenant n° 1

### **Convention annuelle de financement**

Entre l'**Association Bordeaux Unitec**,

représentée par François SALIN  
en qualité de vice-Président de l'association  
ci-après dénommée Bordeaux Unitec

01/10/2017

d'une part

et la **Communauté de Communes de Montesquieu**

représentée par M. Christian TAMARELLE,  
en qualité de Président de la Communauté  
ci-après dénommée la Communauté de Communes,

d'autre part

**Article I. Rappel - Objet et durée de la convention initiale de financement**

La convention de financement a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Communauté de Communes de Montesquieu au financement du programme d'actions 2016 qui sera mené par l'association Bordeaux Unitec.

**Article II. Objet de l'avenant n°1 :**

**(a) Modification du budget prévisionnel des dépenses pour 2016 (article II de la convention de financement initiale remplacé par le texte suivant) :**

Le budget prévisionnel de l'association Bordeaux Unitec pour son programme d'actions 2016 s'élevant à 1 098 750 T.T.C, la Communauté de Communes de Montesquieu a décidé d'attribuer, pour son financement, une subvention d'un montant de 40 000 €, non révisable à la hausse.

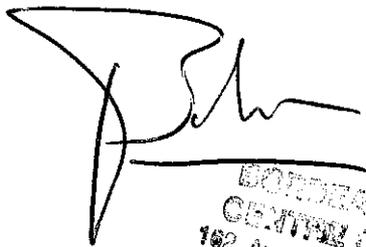
Au contraire, si le budget définitif du programme s'avérait inférieur à l'estimation initiale, la subvention serait réduite au prorata de son coût réel. Cette réduction interviendrait lors des opérations de solde de la subvention.

Fait à Martillac, le

**11 JUIL. 2016**

**Pour l'association Bordeaux Unitec**

Son vice-Président  
François SALIN



**BORDEAUX - UNITEC**  
**CENTRE CONDORCET**  
162, Avenue du Docteur Schweitzer  
33000 PIESSAC  
Tél. 05 59 15 38 00 - Fax : 05 59 15 11 50

**Pour la Communauté  
de Communes de Montesquieu**

Son Président  
Christian TAMARELLE

